BUTS DU PROGRAMME

Le programme *Techniques de métiers d'art*, volet *Arts appliqués*, secteur de formation *Arts*, vise à familiariser les personnes avec les métiers d'art et à les rendre aptes à travailler à la production d'œuvres originales – créées en un seul exemplaire ou en nombre multiple – ayant une fonction utilitaire, décorative ou artistique et ce, en transformant le bois, le cuir, les textiles, les métaux, les silicates ou tout autre matériau.

Les personnes diplômées de ce programme pourront exercer leurs fonctions, selon leur spécialité, dans l'une ou l'autre des neuf familles de métiers suivantes : céramique, Construction textile, ébénisterie artisanale, impression textile, joaillerie, lutherie, maroquinerie, sculpture et verre.

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de formation spécifique du programme *Techniques de métiers d'art* vise à :

- rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre d'exécuter correctement et en obtenant des résultats acceptables dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités qu'elle comporte;
- favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et du contexte particulier de la profession choisie;
- favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres choses, de se donner les moyens de gérer sa carrière.

Ce programme permet, enfin, de concilier deux exigences de la formation technique, à savoir la polyvalence et la spécialisation. La spécialisation, qui est nécessaire à l'intégration au marché du travail, est assurée par l'acquisition de compétences particulières, directement liées aux tâches pertinentes de la famille de métier choisie. La polyvalence est assurée, d'une part, par l'acquisition d'une culture générale et artistique étendue et, d'autre part, par l'acquisition, à l'intérieur d'un tronc commun, de compétences communes à plusieurs métiers d'art.

La préoccupation pour la création et la conception, les tâches de gestion et les activités de perfectionnement personnel et d'intégration à la vie professionnelle sont communes à l'ensemble des métiers d'art. Les objectifs qui en découlent forment un tronc commun pour les neuf (9) voies de spécialisation du programme *Techniques de métiers d'art*. C'est pourquoi le programme comporte sept (7) compétences générales communes à l'ensemble des métiers d'art.

Voie de spécialisation A, Céramique

La voie de spécialisation *Céramique* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans le travail de l'argile et aptes à créer ou à concevoir des pièces originales en un seul exemplaire ou en nombres multiples, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression artistique.

Les tâches de ces personnes consistent à créer ou à concevoir des œuvres ou des produits, à fabriquer des moules en plâtre, à fabriquer des pièces en argile, en grès ou en porcelaine selon les techniques de tournage, de façonnage ou de moulage, à cuire des pièces, à fabriquer des pâtes et des enduits céramiques et à effectuer des traitements de surface.

Le travail de l'artisane et de l'artisan en céramique comporte également de nombreuses tâches en rapport avec la gestion de la production, la gestion de l'atelier et la gestion de l'entreprise, ainsi que de nombreuses activités de gestion de sa carrière.

Dans la majorité des tâches à accomplir, leur travail s'effectue selon un processus qui se résume à : planifier la production, s'assurer de la disponibilité des matériaux, de l'outillage et des pièces d'équipement, aménager l'atelier en vue de la production, fabriquer des pièces, cuire des pièces, contrôler la qualité de la production, emballer les pièces et les livrer et à exécuter des tâches administratives associées à la production.

Les compétences acquises devraient permettre à la personne diplômée d'exercer la fonction de céramiste artisane ou artisan dans différents secteurs de l'activité économique et d'évoluer de façon autonome sur le plan professionnel.

Voie de spécialisation B, Construction textile

La voie de spécialisation *Construction textile* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans le travail des fibres et des matériaux textiles et aptes à créer ou à concevoir des œuvres originales en un seul exemplaire ou en nombres multiples, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou artistique.

Les tâches de la créatrice et du créateur textile consistent à concevoir les œuvres ou les produits, à estimer les coûts, à confectionner des patrons, à teindre des pièces ou des fibres, à créer un tricot et un tissage et à assurer la production.

Le travail de l'artisane ou de l'artisan en Construction textile implique également de nombreuses tâches de gestion de projets, de mise en marché de ses produits ou de ses œuvres ainsi que de mise sur pied et de gestion d'un atelier.

La personne diplômée de cette option du programme pourra occuper des emplois dans la conception, la fabrication ou la réparation de pièces en matière textile et de divers ouvrages à caractère visuel original et personnel. Elle pourra travailler dans des ateliers de Construction textile, être engagée par l'industrie textile, privilégier la sous-traitance ou encore créer sa propre entreprise.

Voie de spécialisation C, Ébénisterie artisanale

La voie de spécialisation Ébénisterie artisanale du programme Techniques de métiers d'art vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans le travail du bois et aptes à créer ou à concevoir des ouvrages originaux en un seul exemplaire ou en série limitée, à fabriquer ou à réparer des pièces de mobilier d'usages divers et d'autres ouvrages d'ébénisterie, et ce, à partir de bois massif et de matériaux dérivés du bois.

Les tâches de ces artisanes et de ces artisans consistent à analyser des commandes, consulter des ouvrages techniques, créer ou concevoir des ouvrages, exécuter des dessins d'atelier, déterminer les ressources nécessaires à l'exécution du travail, estimer les coûts de production et le prix de revient, planifier la production, préparer et façonner les matériaux, assembler et ajuster les pièces et les composants et effectuer la finition. Le travail de l'artisane ou de l'artisan ébéniste implique également la gestion de projets, la mise en marché des produits ou des œuvres ainsi que la mise pied et la gestion d'un atelier.

Dans la majorité des tâches à accomplir, le travail s'effectue selon un processus qui peut se résumer ainsi : créer ou concevoir l'ouvrage, consulter les plans et les devis ou la doc umentation technique, planifier le travail et l'effectuer, assurer le contrôle de la qualité, effectuer des tâches administratives, entretenir l'outillage et l'équipement, nettoyer les lieux de travail et ranger.

Les compétences acquises devraient permettre à l'artisane ou à l'artisan d'exercer sa fonction dans différents secteurs d'activité et d'évoluer de façon autonome sur le plan professionnel.

Voie de spécialisation D, Impression Textile

La voie de spécialisation *Impression textile* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans le travail des colorants et des étoffes et aptes à dessiner, à créer ou à produire des dessins et des objets textiles originaux, en un seul exemplaire ou en série limitée, destinés à une fonction décorative ou artistique.

Les tâches des artisanes et des artisans en impression textile consistent à analyser les besoins, procéder à des recherches documentaires et visuelles, exécuter des dessins textiles originaux, estimer les coûts de production et le prix de revient, planifier la production, préparer les matériaux, fabriquer des outils d'impression, appliquer les principales techniques d'impression textile et manipuler de façon sécuritaire des produits chimiques et des colorants. De plus, elles comprennent la finition et la couture d'objets en tissu imprimé.

Le travail de l'artisane ou de l'artisan en impression textile implique également des tâches de gestion de projets, de mise en marché de ses produits ou de ses œuvres ainsi que de mise sur pied et de gestion d'un atelier personnel ou collectif.

Dans la majorité des situations, ce travail s'effectue selon un processus qui peut se résumer ainsi : définir et clarifier les problèmes et déterminer les besoins, rechercher, développer et proposer des solutions originales, évaluer et modifier les propositions, fabriquer des produits, faire connaître et vendre ses produits.

Les compétences acquises dans ce programme devraient permettre à la personne diplômée de concevoir et de fabriquer des produits de création et de série, d'utiliser les outils, les techniques et les nouvelles technologies appliquées à l'impression textile et de manipuler les produits chimiques dans le respect de la santé et de l'environnement. Cette personne peut exercer son métier dans divers secteurs de l'activité économique et évoluer de façon autonome sur le plan professionnel.

Voie de spécialisation E, joaillerie

La voie de spécialisation *Joaillerie* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans la transformation des métaux précieux et autres. À la fin de sa formation, l'élève sera en mesure d'exécuter l'ensemble des tâches de conception, de fabrication et de la gestion d'une pièce de joaillerie.

Elle ou il sera apte à créer des bijoux ou des objets en série limitée et à partir de commandes ainsi que des pièces uniques destinées à une fonction décorative, utilitaire ou d'expression artistique.

Les pièces de joaillerie sont fabriquées selon diverses techniques qui consistent dans l'ensemble, à transformer les métaux précieux en alliages de différentes natures, à former et à assembler des éléments en vue de fabriquer un bijou, à sculpter et à modeler des prototypes, à intégrer des

pierres précieuses, des ornements et des matières organiques, ainsi que des éléments fonctionnels, à reproduire des bijoux ou des parties de bijoux et enfin, à procéder à la finition et au traitement de surface des pièces de joaillerie.

Le travail de la joaillière et du joaillier implique également des tâches administratives et commerciales liées à l'implantation, à l'organisation et à la gestion d'un atelier ou d'une microentreprise, à la mise en marché des produits, au suivi de la clientèle et à la recherche et développement.

Les compétences acquises tout au long de la formation ont pour objectif commun de doter la personne des capacités nécessaires pour travailler dans des ateliers de production ou de réparation de pièces de joaillerie ou dans des magasins à titre de joaillière ou joaillier, modéliste, conseillère ou conseiller ou encore, pour devenir travailleuse ou travailleur autonome.

Compte tenu de la complexité du métier et du nombre d'heures allouées à l'ensemble de la formation, les domaines connexes tels l'orfèvrerie, l'art lapidaire, l'émaillage, etc., ne font pas partie du présent programme de formation. La joaillière ou le joaillier désireux d'approfondir ses connaissances dans ces domaines pourra le faire en s'inscrivant à des sessions de perfectionnement.

Voie de spécialisation F, Lutherie

La voie de spécialisation *Lutherie* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans la facture d'instruments de musique à archet (famille du violon). Ces personnes seront aptes à concevoir et à fabriquer des instruments de musique, en un seul exemplaire ou en nombres multiples. Elles seront aussi capables de régler la sonorité de ces instruments, de les entretenir et de les réparer. La fabrication de l'archet, objet complémentaire servant à jouer de ces instruments de musique, relève d'une spécialité, soit l'archeterie.

Les tâches des artisanes luthières et des artisans luthiers consistent à recevoir et à analyser des commandes, consulter des ouvrages techniques, concevoir des modèles d'instruments de musique, choisir et préparer les matériaux, fabriquer des gabarits, des moules, des supports et des outils manuels, façonner, plier, plaquer et fileter les différentes pièces d'un instrument, assembler et accorder des éléments et des ensembles d'éléments, faire la finition des instruments, les réparer et les entretenir et en régler la sonorité.

Le travail de l'artisane et de l'artisan en lutherie comporte également de nombreuses tâches de gestion de la production et de gestion de l'atelier ou de l'entreprise, ainsi que de nombreuses activités de gestion de sa propre carrière.

Dans la majorité des tâches, le travail de la luthière ou du luthier s'effectue selon un processus qui se résume à : concevoir un produit, s'assurer de la disponibilité des matériaux, des accessoires, de l'outillage et des pièces d'équipement, aménager l'atelier en vue de la production, fabriquer et assembler les composants, contrôler la qualité de la production, exposer, vendre et livrer les instruments de musique et effectuer les tâches administratives associées à la production.

Les compétences acquises devraient permettre à la personne diplômée de ce programme d'exercer la fonction d'artisane luthière ou d'artisan luthier, d'effectuer son travail dans différents secteurs de l'activité économique et d'évoluer de façon autonome sur le plan professionnel.

Les artisanes luthières et les artisans luthiers travaillent, soit sous la supervision d'une ou d'un spécialiste chevronné de la lutherie ou d'une directrice ou d'un directeur de magasin de musique, soit à leur propre compte, individuellement ou en association avec d'autres artisanes ou artisans. Les responsabilités changent d'une situation à l'autre. Dans son propre atelier, l'artisane luthière ou l'artisan luthier effectue toutes les tâches reliées à la bonne marche d'une entreprise artisanale.

Voie de spécialisation G, maroquinerie

La voie de spécialisation *Maroquinerie* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans le travail du cuir et aptes à concevoir et à fabriquer de bout en bout les divers articles regroupés sous l'étiquette maroquinerie. La maroquinerie va de l'utilitaire pur et simple au luxe le plus raffiné; la distinction repose sur le dosage de l'originalité, et elle est évaluée en fonction des techniques de création, de la qualité de la matière et de la finesse d'exécution.

La maroquinerie se divise traditionnellement en quatre branches, soit :

la petite maroquinerie ou maroquinerie de poche, qui regroupe tous les objets de petite dimension pouvant trouver place dans une poche ou dans un sac à main : porte-monnaie, porte-billets, portefeuille, porte-cartes, porte-tickets, étui à lunettes, à peigne et à pince à ongles, porte-clés, agenda de poche, planificateur, poudrier, tube de rouge à lèvres, etc.;

le sac de dame;

la ceinture:

le bracelet pour montre¹.

Les tâches de l'artisane ou de l'artisan maroquinier consistent à exécuter l'ensemble du travail de conception et de fabrication de produits de maroquinerie, de mise sur pied et de gestion d'un atelier ou d'une micro-entreprise. De plus, l'artisane ou l'artisan maroquinier donne des conseils aux clientes et aux clients, avec qui elle ou il discute et négocie. Elle ou il dirige et supervise aussi le travail d'employées et employés, s'il y a lieu.

Les produits de maroquinerie sont fabriqués selon différentes techniques dont certaines sont empruntées à d'autres métiers du cuir, notamment les techniques de sellerie et de gainerie. Le fait qu'une artisane ou un artisan utilise à l'occasion la technique dite de sellier ou de gainage n'en fait pas pour autant une ou un spécialiste de la sellerie ou de la gainerie.

Par ailleurs, il faut mentionner qu'au Québec, contrairement à ce qui est le cas dans les pays possédant une longue tradition d'artisanat en maroquinerie, on trouve souvent des artisans et artisanes fabriquant des objets (attachés-cases, coffrets recouverts de cuir, valises, sacs à dos, etc.) relevant d'autres métiers du cuir comme la sellerie, la gainerie, etc.

Voie de spécialisation H, sculpture

La voie de spécialisation *Sculpture* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des personnes aptes à exercer le métier de sculpteure ou de sculpteur. La sculpteure et le sculpteur sont des spécialistes de la forme et de l'espace qui conçoivent et fabriquent des objets sculpturaux de petits, moyens et grands formats destinés à une fonction architecturale, expressive, décorative, commémorative, signalétique, utilitaire, sociale ou ludique.

^{1.} Dictionnaire technique de la maroquinerie, Louis Rama, Éditions CTC 1996.

Les tâches de ces personnes consistent à imaginer des concepts et à produire des œuvres ou des objets sculptés dans un matériau adapté à la fonction, à l'espace et, dans certains cas, à l'environnement. La sculpteuse et le sculpteur créent des œuvres par différentes techniques telles que le modelage, la taille, la construction et l'assemblage de matériaux. Elles et ils ont recours à différents matériaux: le bois, la pierre, le métal, l'argile, le plâtre et les plastiques.

L'estimation des coûts de fabrication et de production, la mise en marché et la promotion des œuvres, la gestion d'un atelier ou d'une micro-entreprise et les recherches pour le développement de nouveaux produits sont autant de dimensions du travail de la sculpteure et du sculpteur.

Dans la majorité des tâches, le travail de la sculpteure et du sculpteur s'effectue selon un processus qui se résume à concevoir un projet, planifier la production, s'assurer de la disponibilité des matériaux, de l'outillage et de l'équipement, aménager un atelier en vue de la sculpture, exécuter diverses techniques de sculpture, appliquer des produits de finition, évaluer la qualité du produit fini, préparer et tenir une exposition, emballer et livrer les sculptures, installer une œuvre dans son environnement et, enfin, accomplir des tâches administratives associées à la production.

Les compétences acquises devraient permettre aux personnes diplômées de ce programme de travailler dans la sculpture d'expression, l'ornementation, la production de prototypes industriels, de maquettes et d'éléments de décor, la sculpture monumentale, la sculpture environnementale, etc. Ainsi, la personne peut exercer son métier dans différents secteurs d'activité et évoluer de façon autonome sur le plan professionnel.

Voie de spécialisation I, Verre

La voie de spécialisation *Verre* du programme *Techniques de métiers d'art* vise à former des artisanes et des artisans spécialisés dans les différentes techniques du verre et aptes à concevoir et à fabriquer des pièces en un seul exemplaire ou en nombre plus ou moins important destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression artistique.

Le travail des artisanes et artisans verriers consiste à concevoir et à fabriquer des pièces et des objets en verre. Pour ce faire, elles et ils doivent exécuter des dessins de présentation et des dessins techniques, fabriquer des moules et des gabarits, choisir, préparer et façonner les matériaux et effectuer la finition des pièces. Elles et ils sont également appelés à produire des maquettes et des prototypes, à estimer le prix de revient des pièces et à gérer la production. Enfin, elles et ils doivent assurer l'entretien de l'atelier et la fabrication de certains outils et équipement.

Les différents champs d'activité dans lesquels les artisanes et artisans verriers exercent leur fonction sont les arts de la table, le mobilier, la bijouterie, les objets corporatifs, les luminaires, les arts visuels et l'intégration à l'architecture.

Contrairement aux pays qui ont une longue tradition dans les arts verriers et qui sont dotés d'entreprises verrières, le Québec a peu ou pas d'entreprises pouvant recevoir des artisanes et des artisans verriers. Le travail autonome est la seule possibilité d'emploi pour les sortantes et les sortants à la fin de la formation collégiale.